

SOMMES-NOUS MENACES PAR LE RADON ?

Le radon est présent partout dans le sous-sol. Est-il dangereux ? Oui dans certaines conditions. Sommes-nous touchés en Wallonie? Oui dans certains lieux. Mais pas de panique, des solutions existent. Alors autant savoir pour prendre efficacement sa santé en main !

Qu'est-ce que le radon ?

C'est un gaz radioactif d'origine naturelle qui provient du sous-sol. Il est incolore, insipide et n'a pas d'odeur. L'uranium et le thorium sont des éléments radioactifs présents en proportions variables dans la plupart des roches. Ces éléments sont instables et se désintègrent, donnant naissance à des descendants eux-mêmes radioactifs comme le gaz radon.

Les matériaux de construction en libèrent également mais dans des proportions moindres que le sous-sol. A l'air libre, le radon se dilue rapidement. Mais il arrive qu'il s'infilte dans des caves et autres pièces de la maison par les fissures du sol et des murs, les joints de construction, les parois des étages, les équipements sanitaires et les approvisionnements d'eau. Si ces pièces sont mal aérées, il se retrouve piégé et va s'accumuler pour atteindre parfois des concentrations dangereuses pour notre santé. Celles que nous respirons habituellement sont faibles et n'ont pas de quoi nous inquiéter. En Belgique, elles atteignent en moyenne dans les habitations 53 Bq/m³, selon l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) mais le taux varie fortement d'une région à l'autre et même d'une maison à l'autre en fonction de la nature géologique du sous-sol et de la construction (1). Le moment de la journée, la saison et les conditions météorologiques influent également. « C'est à l'automne que le dégagement est le plus intense après le réchauffement du sous-sol pendant tout l'été », remarque Véronique Paternostre d'Inter-Environnement Wallonie (2).

Le sud du pays est davantage touché que le nord en raison d'une présence plus importante d'uranium dans les roches ardennaises. Dans les régions les plus exposées, certains endroits sont plus à risque que d'autres. Ainsi en va-t-il des arrondissements de Verviers, Bastogne et Neufchâteau.

En 2008, l'AFCN a effectué des relevés dans plus de 500 habitations des communes de Stavelot, Butgenbach, Malmedy et Saint-Vith. Il ressort que 33 % des maisons examinées présentent des taux de radon supérieurs à 200 Bq/m³ et 14 % supérieurs à 400 Bq/m³. Qu'est-ce que cela signifie ?

Moins il y en a, mieux c'est

La Belgique s'est alignée sur des recommandations européennes qui fixent à 400 Bq/m³ le niveau à partir duquel il faut intervenir. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de risque en dessous de ce seuil. L'Europe le fixe à 200 Bq/m³ pour les nouvelles constructions.

En dessous de ce taux, la première mesure à prendre est d'aérer convenablement les pièces. En cas de concentration plus élevée, cela ne suffit pas. Il faut envisager des travaux pour limiter l'entrée du radon ou pour améliorer la ventilation.

Dans le rapport qu'elle vient de publier, l'Organisation mondiale de la santé recommande désormais d'abaisser le seuil acceptable pour les nouvelles constructions à 100 Bq/m³ (3). Sur base de nouvelles études épidémiologiques réalisées en Europe, un groupe de travail s'est mis en place pour revoir les normes actuellement prises en compte. La Belgique en fait partie et a annoncé qu'elle tiendrait compte des nouvelles données.

Pour le moment et en cas de doute, il est conseillé de pratiquer le test radon ; il vous indiquera si votre maison est concernée ou non. Il existe des détecteurs peu onéreux que l'on peut se procurer soit auprès de l'Agence fédérale des Contrôles nucléaires, soit auprès des services communaux ou provinciaux. L'Agence répond aussi à toutes questions et fournit des conseils en fonction de chaque situation particulière. Une carte, disponible sur son site, permet de visualiser les communes à risque et une brochure gratuite reprend les mesures de prévention et les techniques de remédiation, on la trouve à l'Agence et dans les communes.

Depuis 2005, la Région wallonne se soucie du problème. Elle l'a d'ailleurs intégré aux objectifs à poursuivre dans le cadre de la lutte en faveur de la salubrité des logements. Une prime est prévue pour des travaux d'assainissement mais, explique un responsable de la Région, installer des soupiraux ou un système de ventilation est peu onéreux et les sommes dépensées atteignent rarement les seuils requis pour bénéficier d'une intervention à moins de les coupler avec d'autres travaux plus importants.

Si vous construisez, n'hésitez pas à interroger votre architecte ou tout autre professionnel du bâtiment, ils vous expliqueront ce à quoi vous devez être attentifs.

Pourquoi faut-il intervenir ?

L'exposition à des taux élevés de radon représente un danger bien réel pour notre santé. Ce gaz est reconnu cancérigène et de ce fait augmente les risques de cancer des poumons. L'Organisation mondiale de la santé l'a classé comme tel dès 1988. Des études épidémiologiques effectuées aux Etats-Unis, en Europe et en Chine ont prouvé que, partout dans le monde, des concentrations élevées en radon dans les maisons d'habitation notamment sont responsables de l'apparition de cancers pulmonaires. 6 à 15 % seraient dus au radon. Plusieurs recherches européennes précisent que le risque augmente de 16 % par tranche de 100 Bq/m³.

Interrogé à ce sujet en 2008, le ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances estimait que 10 % des cancers des poumons seraient liés au radon. L'Agence fédérale de Contrôle nucléaire parle pour sa part de centaines de cancers des poumons causés par le radon dans notre pays (4). Dans sa dernière étude, l'OMS désigne le radon comme étant la deuxième cause de cancer des poumons après le tabagisme. Elle recommande de prolonger dans le temps la mesure du taux de radon dans les habitations au moyen d'appareils reconnus et d'intensifier l'information destinée tant aux populations qu'aux professionnels. Il faut dire que des études révèlent qu'une exposition à 400 Bq/m³ pendant toute une vie augmente le risque de cancer pulmonaire de 60 %.

Lorsqu'on le respire, le radon ne reste pas dans les voies respiratoires mais ses descendants ont tendance à se fixer sur les particules fines présentes dans l'air. Ces poussières inhalées vont se déposer sur les bronches et les parois des poumons. En se désintégrant, elles vont les irradier.

Les fumeurs courent un risque accru car les effets du tabac se conjuguent à ceux du radon et se renforcent l'un l'autre. C'est d'ailleurs chez eux que surviennent principalement les cancers pulmonaires induits par le radon.

Consciente du danger, l'Agence fédérale de contrôle nucléaire mène un vaste travail de sensibilisation tant des professionnels du secteur de la construction que des services communaux et de la population. Elle a organisé cette année des séances de sensibilisation en Province de Namur : à Gedinne, Viroinval, Vresse et Bièvre.

Des voix s'élèvent pour réclamer de nouvelles recherches. Si le radon est dangereux pour les poumons, ne pourrait-il l'être également pour d'autres organes ? Personne à ce jour n'a répondu à la question. On peut s'interroger également sur les valeurs à partir desquelles il est conseillé d'intervenir. De nombreux pays ont fixées à 200-400 Bq/m³, mais certains ont adopté des niveaux d'intervention plus élevés ou plus bas. Ne serait-il pas judicieux face à une même problématique de recommander des mesures de précaution identiques ?

L'exposition à de fortes concentrations de radon est dangereuse mais pour une grande part évitable. Il est donc indispensable de nous informer et de faire vérifier si notre maison est touchée. Ne nous fions pas au résultat du voisin. Son habitation est peut-être à l'abri du radon mais pas la notre. L'ennemi est invisible et frappe où bon lui semble. Mieux vaut donc savoir, il nous en coûtera peu de moyens et peu de désagréments et nous pourrons enfin dormir en toute sérénité sur nos deux oreilles !

Anne Vanhese, journaliste à l'ACRF - Plein Soleil

(1) www.fanc.fgov.be

(2) Véronique Paternostre, Du radon au Parlement wallon, Inter-Environnement Wallonie, février 2007.

(3) The Radon Handbook, www.who.int

(4) Session parlementaire 2007-2008, question de Dimitri Fourny à Didier Donfut.

Adresse utile

Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN)

Rue Ravenstein 36, 1000 Bruxelles – tél. 02/289 21 11 - E-mail : info@fanc.fgov.be - Site web : www.fanc.fgov.be

**L'ACRF souhaite que les informations qu'elle publie
soient diffusées et reproduites ;
n'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source.**

Avec le soutien de

